



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

CARNET METHODOLOGIQUE



**Analyse socio-économique du tourisme et
des activités de loisirs liés à l'eau dans le
bassin Adour Garonne**

AGENCE DE L'EAU ADOUR – GARONNE

Février 2013

TRACES TP

Données collectées et base de données créées

LES DONNÉES COLLECTÉES

6 catalogues de données collectées :

- **Données fédérales**
Source : fédérations liées aux activités nautiques hors surf.
- **Données éducateurs sportifs**
Source : Pôle Ressource National Sport de Nature.
- **Données emploi liées au tourisme**
Source : Pôle emploi – UNEDIC (union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).
- **Données liées à l'hébergement**
Sources : Comités départementaux du Tourisme - INSEE
- **Données fréquentation**
Source : ATOUT France (Agence de développement touristique de la France).
- **Données espaces et sites de pratiques**
Source : Ministères des Sports (Recensement des Equipements Sportifs) - Ministère des affaires sociales et de la Santé (qualité des eaux de baignade).

BASES DE DONNEES CREEES

4 bases de données créées :



Chaque base de données est construite selon la même nomenclature (région et communes), permettant ainsi de recouper les données et de faciliter les traitements croisés.



LES SITES ET EQUIPEMENTS

Source utilisée : recensement des équipements sportifs (RES)

Le RES dresse une photographie quantitative des 334 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques du territoire national. Il s'agit du plus riche inventaire d'équipements sportifs existants à l'échelle nationale.

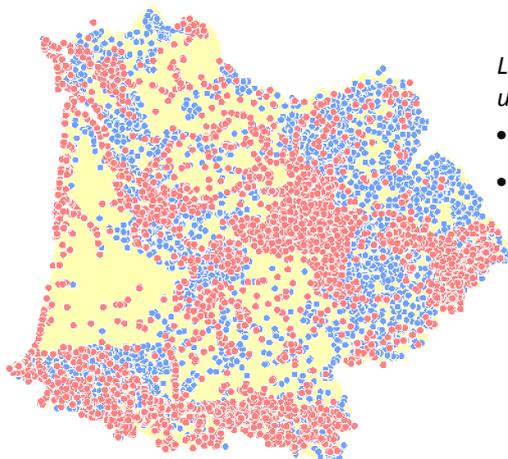
La valeur ajoutée de ce recensement est qu'il réalise des études spécifiques, portant sur des aspects particuliers des équipements sportifs.

Champs analysés :

- Premier niveau de caractéristiques des équipements
- Caractéristiques d'usage
- Niveau de compétition
- Niveau de classement fédéral attribué à l'équipement par la fédération délégataire

Types de sites référencés :

- **Les sites naturels** : espaces ou des sites relatifs aux sports de nature en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne), non aménagés mais qui supportent la pratique d'une activité physique et/ou sportive.
- **Les sites naturels aménagés** : ce sont des équipements artificiels relatifs aux sports de nature qui ne sont généralement pas en milieu naturel et sont généralement conçus uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'ont pas d'autres usages.
- **Les sites artificiels** : site ou espace de pratique, qui n'est généralement pas en milieu naturel et dont la conception est principalement due aux techniques développées par l'homme. Le site artificiel est généralement conçu uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'a pas d'autres usages.



Le RES à l'échelle de l'agence de l'eau : prise en compte uniquement des sites nautiques ou de randonnées.

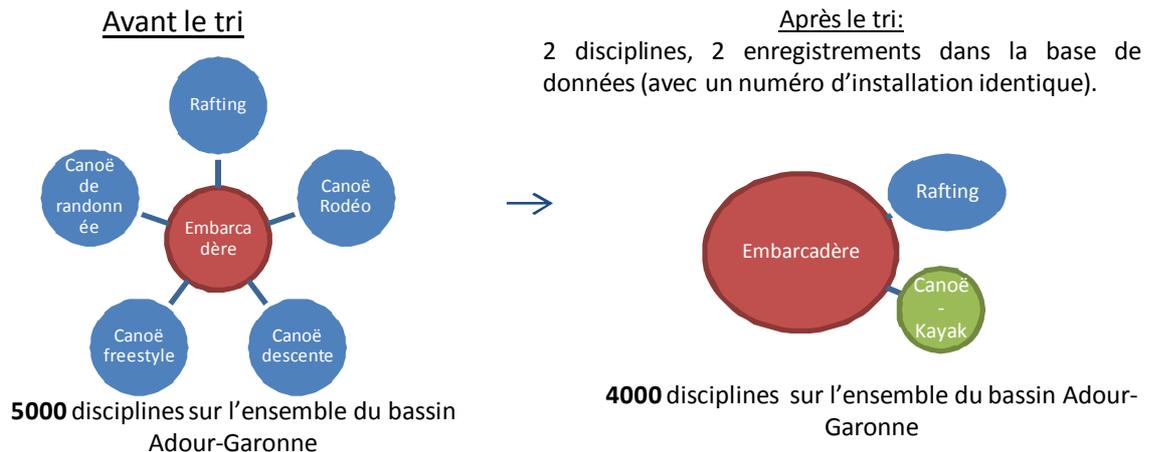
- Activités terrestres : 8500 sites (pédestre, VTT et équestre) ●
- Activités nautiques : 5000 sites ●



LES SITES ET EQUIPEMENTS

La méthodologie

Dans la base de données du RES, un enregistrement correspond à une discipline. Un site de pratique peut donc avoir plusieurs pratiques nautiques. Ainsi, un tri a été effectué afin de disposer du nombre de disciplines cumulées par site. Par exemple, une base de loisirs qui propose les activités : voile, canoë et ski nautique (1 site = 3 disciplines)



Méthodologie de sélection de sites à l'échelle de l'agence :

En regardant plus précisément les disciplines prises en compte, on constate une surreprésentation des sites de spéléologie et des sites de canyon-eau vive :

- L'inventaire des sites de spéléologie est largement exhaustif (de l'intérêt local à national) et certains résultats de cette études sont présentés hors pratique de spéléologie.
- Concernant la pratique canoë-kayak et eau vive, l'inventaire révèle qu'un embarcadère peut regrouper plusieurs disciplines d'une même pratique sportive (canoë de randonnée, rodéo, de descente, freestyle, ...), ce qui génère une surreprésentation statistique de la pratique canoë-kayak. Un regroupement de toutes les disciplines du canoë kayak a été réalisée pour obtenir un groupe « canoë kayak et Eau vive ».

L'ENCADREMENT DES ACTIVITES

Champs analysés :

- **Clubs**
Type de données : recensement du nombre de clubs par commune
Sources : données envoyées par les fédérations ou renseignées sur le site internet des fédérations.
- **Licences**
Types de données : recensement du nombre de licenciés
Source : Fédérations départementales
Application de ratio: pour certaines activités, le ratio suivant a été appliqué à partir des données : NB licences départementales/NB clubs départementaux.
- **Educateurs**
Types de données : recensement du nombre d'éducateurs par département
Source : Pôle de ressource national sports de nature
Application de ratio : application d'un ratio départemental réparti par commune ayant un club. Le ratio est le suivant : NB éducateurs département/NB clubs département.



Année de référence de la donnée : 2011

Domaines concernés : filière touristique

- Hébergements : Hôtellerie de tourisme, Hôtellerie de plein air, Meublés de tourisme et gîtes
- Sites touristiques de plus de 10 000 visiteurs
- Événementiels touristiques

Champs analysés :

1) Offre

- Nombre d'établissements
 - Capacité d'accueil (nombre de lits)
 - Classement des établissements
 - Sites touristiques par thématiques
 - Événementiels par thématiques
- Sources : INSEE 2011 (hôtellerie de tourisme) ; recensement de l'offre touristique des Comités départementaux du tourisme (meublés et gîtes).
- Sources : ATOUT France, fréquentation de sites et monuments de plus de 10 000 visiteurs en France - 2011

2) Fréquentation

Estimation du nombre de nuitées en hébergement marchand

Collecte :

- Taux d'occupation → Sources : bilan annuel des comités départementaux du tourisme
Collecte de taux d'occupation par département et par filière d'hébergement
- Taux de remplissage → Application d'un ratio
Ration appliqué : 70%
Source : enquête hôtelière
- Estimation du nombre de nuitées totales :
Calcul effectué : nbre de lits x taux d'occupation x taux de remplissage

Nombre de visites dans les sites et les événementiels touristiques

- Nombre de sites et événementiels par commune
 - Nombre de visiteurs total
 - Moyenne du nombre de visiteurs annuel entre 1991 et 2011
(les années ne comportant de données non prises en compte)
- Sources : ATOUT France, fréquentation de sites et monuments de plus de 10 000 visiteurs en France

Biais existants :

- La fréquentation touristique est estimée à partir du nombre de nuitées recensés dans les hébergements marchands, excluant ainsi les nuitées effectuées en hébergement non marchand. Cette analyse estime donc la fréquentation touristique minimum mais permet d'avoir des données fiables et explicables.
- Exclusion de l'analyse des sites et des événementiels de moins de 10 000 visiteurs



Année de référence de la donnée : Emploi salarié par commune au 31 décembre 2009

Domaines concernés : filière touristique => hébergements touristiques

- Hôtellerie de tourisme
- Hôtellerie de plein air
- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes

Champs analysés :

1) Hôtellerie de tourisme et hébergements assimilés et Hôtellerie de plein air

- Nombre d'établissements
 - Nombre d'emplois salariés homme
 - Nombre d'emplois salariés femme
 - Nombre total d'emplois salariés
- Données effectifs salariés pour les codes Naf correspondant soit 5510Z, 5530Z et 5520Z
Sources : unistatis
- Nombre d'emplois non salariés → Application d'un ratio
Ration appliqué : emplois non salariés calculés à partir de l'application du taux d'emplois non salariés relatif au nombre d'emplois salariés, soit +20,6%.
Source : *memento du tourisme 2012*
Calcul effectué : (données effectifs salariés (Unistatis) / 0.794) - effectifs salariés unistatis
 - Nombre total d'emplois (salariés et non salariés)
 - Nombre d'Equivalent Temps Plein par établissement → Application d'un ratio
Ration appliqué : 1 emploi salarié = 0.74 ETP
Source : *Alisse- insee*
Calcul effectué : nombre emplois salariés x 0.74

2) Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

- Nombre d'établissements → Recensement du nombre de meublés et de chambres d'hôtes
Sources : *Comités départementaux du tourisme*
- Nombre d'Equivalent Temps Plein par établissement → Application d'un ratio
Ration appliqué : 1 meublés : 0.14 ETP / 1 chambres d'hôtes : 0.51 ETP
Source : *Mesure du poids socio-économique des meublés et des chambres d'hôtes labellisés, DETENTE Consultants, sept. 2005*
Calcul effectué : (nbre de meublés x 0.14) ; (nombre de chambres x 0.51)

Biais existants :

- Prise en compte uniquement des données hébergements
- Emplois salariés au 31 décembre..
- Non présence dans la base UNISTATIS des emplois financés par une collectivité locale notamment dans le cadre de campings en régie publique. Cette non-prise en compte explique le différentiel existant sur le nombre établissement INSEE et nombre établissement UNISTATIS.



Seul le poids économique des hébergements touristiques a été évalué

Seul les touristes (personne ayant passé au moins une nuit en dehors de chez elle) ont été intégrés

Domaines concernés : filière touristique => hébergements touristiques

- Hôtellerie de tourisme
- Hôtellerie de plein air
- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes

Champs analysés :

- Chiffre d'affaires
- Valeur ajoutée

Définition : le taux de valeur ajoutée représente la part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires. Cet indicateur renseigne sur le montant moyen de la valeur ajoutée créée lorsqu'une entreprise réalise 100 euros de chiffre d'affaires.

Principe de calcul :

Le calcul du chiffre d'affaires de la filière hébergement touristique a été établi à partir du nombre d'emplois existants recensés par mode d'hébergement.

En effet, cette méthode présente les avantages suivants :

- Fondement des calculs sur une base de données fine et réactualisée fournie par Unistatis (données récentes 2011 communale et réactualisées).
- Le nombre d'emplois permet de traduire la gamme et la capacité d'accueil d'un établissement : le nombre d'emploi (BIT) dépend du classement de l'hôtel et du nombre de chambre.
- Le traitement est facilité et permet de retranscrire la réalité de la filière. En effet, l'utilisation d'un chiffre d'affaires moyen par établissement ne retranscrit pas aussi bien la gamme de l'hébergement et sa taille.

Méthode appliquée

- A partir des enquêtes Alisse réalisées par l'INSEE, ventilation des emplois à temps plein (ETP).
- Ventilation des emplois à temps plein par le chiffre d'affaire moyen HT réalisé par un salarié par filière d'hébergement.
Ratios appliqués : en hôtellerie classée et des campings, 133.000 € par ETP ; calcul sur la base d'une moyenne nationale par type d'hébergement : 6 421 € par an par meublé et 6 083 € par an par chambre d'hôtes.
- Nota : quand le fichier INSEE de recensement du parc d'hébergement signalait 1 établissement mais pas la base Unistatis, l'emploi est donc considéré comme non salarié. Le parti-pris a été d'attribuer un chiffre d'affaires pour 1 emploi salarié.

Sources :

Données emplois salariés : UNISTATIS UNEDIC 2011 par commune et INSEE Alisse 2010.

Données gîtes et chambres d'hôtes : CDT et CRT du territoire (2011). Mesure du poids socio-économique des meublés et des chambres d'hôtes labellisés, Etude réalisée pour le Ministère Délégué au Tourisme, Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'évaluation et des statistiques, 2005, François Victor-Détente Consultant.



Seul le poids économique des hébergements touristiques a été évalué. Cependant, des extrapolations ont été effectuées afin d'estimer :

- Les nuitées totales enregistrées sur le territoire (hébergement marchand et hébergement non marchand).
- Le chiffre d'affaires global de l'activité touristique sur le territoire (hors excursions, non prises en compte dans l'étude).

Principe de calcul :

Extrapolation du nombre de nuitées

Les estimations portent sur l'hébergement touristique marchand et ne prennent pas en compte les nuitées en hébergement non marchand. Or, l'hébergement marchand représente en Aquitaine 43,9% du total des nuitées enregistrées et en Midi Pyrénées 37% (source observatoires régionaux).

Ainsi, à partir de ce ratio, le volume de nuitées en hébergement non marchand a été estimée à partir du volume de nuitées enregistrées en hébergement marchand, ce qui a permis d'estimer le volume global de nuitées enregistrées sur le bassin.

Extrapolation du chiffre d'affaires hébergement et de la valeur ajoutée

Au sein d'un séjour touristique, la dépense relative à l'hébergement représente en Aquitaine et en Midi Pyrénées environ **35% de l'enveloppe globale consacrée à la totalité du séjour** touristique (*hébergement, restauration, déplacements sur place, visite et achats de souvenirs*).

Ainsi, à partir de ce ratio, le volume des autres dépenses a été estimée, ce qui permet d'estimer le volume global de chiffre d'affaires généré par les séjours touristiques.

Extrapolation du nombre d'emplois salariés de la filière touristique

833 683 emplois salariés en France sur l'ensemble de la filière touristique dont 189 250 emplois salariés sur l'hébergement touristique (21%) sont recensés en France.

Ainsi, à partir de ce ratio, la part des emplois salariés de l'ensemble de la filière a été estimée.

Sources :

Observatoires régionaux du tourisme (étude TNS Sofres, Suivi de la demande touristique, 2011), Convention nationale du tourisme.



Domaines concernés : activités sportives et de loisirs liées à l'eau

Champs analysés :

- Nombre de diplômés déclarés sur le territoire
- Chiffre d'affaires – hypothèse haute et hypothèse basse

Principe de calcul :

Le calcul du chiffres d'affaires de la filière a été établi à partir du nombre d'éducateurs déclarés sur le territoire

Le principal avantage de la méthode est de ne pas occulter les flux économiques issus des collectivités locales via des mises à disposition de personnel ou des subventions d'exploitation

Méthode appliquée :

Méthode de définition des éducateurs déclarés

- Application du principe de « Statistiques par qualifications » : les données correspondent à un nombre d'éducateur susceptible d'encadrer l'activité dans un département. Si l'éducateur possède 2 qualifications, alors, il est compté pour 0,5 dans chacune des qualifications qu'il possède.

Le parti pris

Seuls 73% des éducateurs exercent réellement une activité (source étude pôle sport de nature). Ainsi, ont été attribués 73% des éducateurs déclarés comme exerçant sur le territoire à temps plein.

Calcul du chiffre d'affaires par emplois

Suite au recoupement de plusieurs études croisant chiffres d'affaires global et nombre de personnes d'encadrement, la fourchette de 20 000 € (hypothèse basse) à 30 000 € (hypothèse haute) de chiffre d'affaires par emploi est retenue. L'hypothèse haute est appliquée aux zones touristiques et l'hypothèse basse aux zones de pratique loisirs.

Sources :

Pôle de Ressources des Sports Nature

INSEE Alisse 2006 indicateur chiffre d'affaires/ salariés actualisé sur le code NAF 926C

Biais existants :

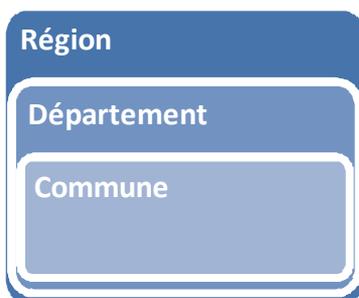
Ce calcul retranscrit principalement l'économie liée à l'activité sportive encadrée (marchande) mais moins les recettes des services annexes (location de canoë sans accompagnateurs).

Les échelles d'analyse et de restitution



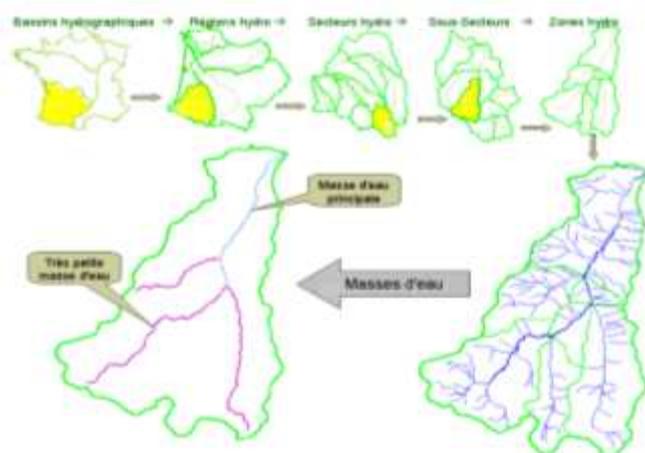
LES ECHELLES D'ANALYSE

Échelles administratives



Liaisons effectuées dans les bases de données

Échelle propre à l'Agence de l'eau



TROIS ECHELLES DE RESTITUTION POTENTIELLES

ECHELLE DE RESTITUTION	CONTENU	REMARQUES
Les régions hydrographiques	7 régions hydrographiques	<ul style="list-style-type: none"> Echelle de communication, de restitution des grandes tendances, d'analyse macro-économique
Les secteurs hydrographiques	56 sous bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> Echelle pertinente pour mener une approche qualitative, une analyse du poids et des enjeux économiques liés à l'eau Les données recensées aux échelles départementales et communales réaffectées à cette échelle
La masse d'eau	Lac : 105 Cours d'eau : 732 Côtiers : 11 Canaux : 188 Masses d'eau de transition : 12 Masses d'eau souterraines : 105	<ul style="list-style-type: none"> Echelle de compilation des données hydrographiques, échelle des objectifs européens Les données recensées aux échelles départementales et communales sont réaffectées à l'échelle de la masse d'eau lorsqu'elles sont significativement importantes (sites emblématiques par ex)